

# Bulletin Municipal Annuel

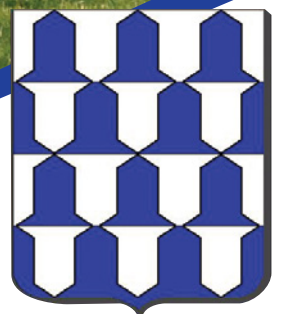
N° 3  
Février  
2015

*Volm'infos*

[volmerangelesboulay.fr](http://volmerangelesboulay.fr)



**VOLMERANGE**  
LÈS BOULAY



# SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE.....	3
LES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 .....	4
LA VIE SCOLAIRE.....	13
LES BUDGETS PRIMITIFS 2014.....	14
LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 .....	16
LA PAGE PRATIQUE .....	18
L'AGENDA .....	19
L'ÉTAT CIVIL .....	19
DU CÔTÉ DE LA CCPB .....	20
L'ARBRE DE NOËL .....	22
LA CÉRÉMONIE DES VŒUX AU MAIRE POUR 2015.....	23
LE CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2014 .....	24
L'ANNÉE 2014 À L'ÉCOLE "LE PÂTURAL" .....	26
L'INAUGURATION DE L'ÉCOLE DE NKAYI AU CONGO .....	32
QUE FABRIQUE LE CONSEIL DE FABRIQUE ?.....	33
LE SYNDICAT ARBORICOLE DE VOLMERANGE .....	34
LE FOOTBALL CLUB DE VOLMERANGE-LES-BOULAY .....	36
LA CONFRÉRIE DE LA BOULE .....	39
LES ACTIVITÉS DE LA MJC EN 2014.....	40

*Volm'infos* - Février 2015

Directeur de la publication : Pierre ALBERT -  
Comité de rédaction : membres de la commission  
informations et communications et des responsables  
des associations - Mise en page : Régine BERGET -  
Impression : Reprographic / Metz.  
Tirage à 250 exemplaires.

Retrouvez aussi le bulletin sur  
[www.volmerangelesboulay.fr](http://www.volmerangelesboulay.fr)



# LE MOT DU MAIRE

Chers Volmerangeoises et Volmerangeois,

Je voudrais commencer cette nouvelle année par le mot "remerciements".

Ces remerciements, je vous les renouvelle pour nous avoir fait confiance lors des dernières élections.

Je les adresse aussi aux adjoints qui me soutiennent et contribuent largement au bien-être de la commune par leur engagement et présence, mais également à l'ensemble des conseillers municipaux, pour leurs idées,

leur soutien et leur investissement.

Je félicite également les employés municipaux qui contribuent aussi au bon fonctionnement de la commune.

Enfin, Volmerange est connu au-delà de ses frontières pour ses associations ; j'exprime mes plus vifs remerciements à tous les bénévoles qui œuvrent et donnent sans compter de leur temps, pour contribuer au rayonnement et au dynamisme de notre village.

C'est parce que nous œuvrons ensemble que les choses bougent, que ce soit au niveau municipal ou associatif.

Le conseil municipal s'est efforcé au cours de l'année 2014 de répondre au mieux aux demandes de nos administrés.

Vous aurez constaté que divers travaux ont été réalisés en 2014, d'autres sont en cours.

La priorité a été donnée au remplacement des chaudières du groupe scolaire et périscolaire, du complexe sportif et de la salle polyvalente, à la remise en état de certains appartements municipaux et au remboursement d'une partie de notre ligne de trésorerie.

Vous n'êtes pas sans ignorer que les dotations baissent drastiquement. Le budget de la commune continue à être impacté par les remboursements des emprunts contractés visant l'amélioration de notre cadre de vie, mais aussi par le coût de nos charges fixes.

Dans ce contexte, nous devons jouer avant tout la carte de la prudence. Pour autant, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taxes communales en 2014 et nous n'abandonnons pas nos projets mais ceux-ci ne pourront pas tous se concrétiser cette année. Ils feront l'objet d'études et de réflexions auxquelles nous associerons toutes les personnes qui en exprimeront le souhait. Certains d'entre eux ne nécessitent pas de grands financements, nous y travaillons actuellement.

Vous trouverez dans ce bulletin les chiffres clés du budget de notre commune car j'ai souhaité vous donner une information claire quant aux finances.

Nous savons que nous pouvons également bénéficier du soutien et des aides de la Communauté de Communes du Pays Boulageois. L'avenir des projets passe aussi par l'intercommunalité.

Les événements tragiques de ce début d'année m'incitent également à vous adresser un message de fraternité et d'espoir.

Le mot de la fin sera pour vous, habitants de Volmerange. Je pense à celles et ceux qui ont eu à affronter des peines ou des difficultés en 2014. J'espère que 2015 sera plus clément. Pour ma part, je reste à votre écoute.

Avec l'ensemble du conseil municipal, je vous souhaite une très bonne année 2015. J'espère qu'elle vous apportera bonheur, santé et prospérité.

Pierre ALBERT  
Maire de Volmerange-lès-Boulay.

Le conseil municipal s'est réuni à six reprises: les 07/03, 04/04, 17/04, 30/04, 19/09, 24/10.  
Ci-dessous, nous résumons les principales décisions prises au cours de ces séances.

## **FINANCES**

Le Conseil Municipal décide :

- **d'adopter** le compte administratif 2013 qui présente un excédent de 269 979,54 € en section de fonctionnement et un déficit en section d'investissement de 353 177,40 €;
  - **d'adopter** le budget primitif 2014 qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 475 289 € et en investissement à 496 952 €;
  - **de fixer** les taxes pour 2014 comme suit (taux inchangés)
    - ♦ taxe d'habitation → 12,23 %
    - ♦ taxe foncière → 13,07 %
    - ♦ taxe foncière (non bâtie) → 45,21 %;
  - **de procéder** au renouvellement de la ligne de trésorerie de 200 000 € contractée auprès du Crédit Agricole de Lorraine ;
  - **d'autoriser** le Maire à effectuer les transferts de crédits suivants
    - ♦ compte 2051 opération 22 → + 2 000 €
    - ♦ compte 2188 opération 22 → + 3 300 €
    - ♦ compte 2313 opération 40 → - 5 300 €
- Et abonder les comptes suivants
- ♦ compte 165 (investissement dépenses) → + 1 000 €
  - ♦ compte 165 (investissement recettes) → + 1 000 € ;
- **de reverser** au Syndicat des arboriculteurs, la somme de 1 368,02 € en remboursement d'un trop payé à EDF ;
  - **de fixer** les indemnités pour le Maire et les adjoints comme suit
    - ♦ 31 % de l'indice 1015 pour le Maire, soit 1 178,46 € brut mensuel
    - ♦ 8,25 % de l'indice 1015 pour les adjoints, soit 313,62 € brut mensuel ;
  - **d'autoriser** le Maire à facturer à M. et M<sup>me</sup> VEBER les travaux de raccordement aux réseaux eau et assainissement pour l'immeuble situé 48, quartier Église, à savoir
    - ♦ Réseau eau potable: 1 201,42 € HT
    - ♦ Réseau assainissement : 1 142,02 € HT ;
  - **de céder** à M. Patrick MABELÉ des anciens pavés, moyennant une somme forfaitaire de 20 € ;
  - **de céder** à M. Philippe HESTROFFER deux roues de tracteur, moyennant une somme forfaitaire de 50 €.

## **SUBVENTIONS**

En 2014, le Conseil Municipal décide :

- **d'accorder** les subventions suivantes
  - ♦ 3 000 € à la MJC de Volmerange-lès-Boulay
  - ♦ 3 000 € au Football Club de Volmerange-lès-Boulay
  - ♦ 80 € à la Prévention Routière
  - ♦ 60 € à l'A.F.A.I.E. (brioches de l'amitié)
  - ♦ 50 € aux Restos du Cœur
  - ♦ 30 € à la Ligue contre le Cancer ;
- **de solliciter** une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur par l'intermédiaire du Sénateur Jean-Marc TODESCHINI pour le remplacement des chaudières du complexe salle polyvalente. Le montant subventionnable s'établit à 29 250,00 € HT.

## **TRAVAUX**

Le Conseil Municipal décide :

- **de ne pas réaliser** les travaux d'exploitation prévus par l'ONF en 2015 sur la parcelle n°1 et de les réaliser en 2017, en même temps que les travaux prévus sur la parcelle n°2 ;
- **de confier** les travaux de
  - ♦ maintenance du tableau numérique de l'école à la société LBI SYSTEM
    - mise en place d'un logiciel: 1674,00 € TTC
    - maintenance annuelle sur site : 660,00 € TTC
  - ♦ réalisation des plaques de rues à Christine HEITZ (poterie aux Grès de la Nied) pour un montant de 714 € TTC
  - ♦ réfection des chaudières à la société ETS SPIES pour un montant de 37 995,36 € TTC
  - ♦ réparation de la chambre froide de la salle polyvalente à la société BATI DESIGN ELEC pour un montant de 2 378,40 € TTC ;
- **d'accepter** le chèque de 3 864,11 € du Syndicat des arboriculteurs pour sa participation à l'agrandissement de l'atelier de jus de pomme, eu égard à l'utilisation de ce bâtiment par le Syndicat.

## **PERSONNEL**

Le Conseil Municipal décide

- **de supprimer** le poste d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe à raison de 35 h / semaine ;
- **de créer** un poste d'animateur territorial à raison de 35 h /semaine et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.

## **IMMOBILIER**

Le Conseil Municipal décide également :

- **de louer** au Syndicat des arboriculteurs les bâtiments (atelier de jus de pomme et distillerie) pour une durée de 99 ans, eu égard à l'intérêt communal de l'activité du syndicat et de sa participation financière à la construction de ces bâtiments. Le loyer annuel est fixé à 1 € symbolique, somme que le Conseil Municipal décide de ne pas mettre en recouvrement ;
- **de louer** le logement situé 31 bis, quartier Nied, à M<sup>lle</sup> Claire SLEDZIONA et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014, au prix de 450 € mensuel ;
- **de reverser** à M<sup>lle</sup> Rachel BRICHLER, la caution de 548 € suite à son départ du logement F5 situé 17, quartier Église ;
- **de ne pas exonérer** de taxe d'aménagement les abris de jardin non soumis à permis de construire (limite de 20 m<sup>2</sup> de surface) ;
- **d'instaurer** sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 3% et de ne faire aucune exonération. La présente délibération est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse ;
- **de louer** le logement de type F5 situé 17, quartier Église (1<sup>er</sup> étage) à M<sup>me</sup> Sophie CANNIZZARO, à compter du 15 novembre 2014, au prix de 550€ mensuel ;
- **de ne pas vendre** la parcelle située à l'arrière de l'atelier communal ;
- **de céder** aux riverains du lotissement Les Naiades, conformément à la délibération du 24 septembre 2013, la parcelle cadastrée section 1 n°295 au prix de 500 € l'are. Cette cession fera l'objet d'un acte administratif et le conseil municipal désigne M. Jean-Claude BRETNACHER, 1<sup>er</sup> adjoint, pour représenter la commune ;
- **de déclarer** cette opération d'utilité publique et à ce titre, demande l'exonération des droits d'enregistrement.

Les frais d'arpentage seront pris en charge par les acquéreurs

- M. et M<sup>me</sup> Patrick MABELÉ → 793 m<sup>2</sup>
- M. et M<sup>me</sup> Gérald PLOCINIAK → 958 m<sup>2</sup>
- M<sup>me</sup> Nathalie STOLLER → 904 m<sup>2</sup>
- M. et M<sup>me</sup> David VODISEK → 579 m<sup>2</sup>.

## **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal décide :

- **de maintenir** les tarifs de l'accueil périscolaire comme le précisent les tableaux suivants (par jour et par enfant) et d'accorder, comme précédemment, une remise de 20% pour le 2<sup>e</sup> enfant (10% supplémentaires pour les suivants) ;
- **de fixer** le tarif du repas pour l'année scolaire 2014/2015 à prix coûtant pour les enfants de l'élémentaire et de la maternelle, soit 4,00 €. Le petit déjeuner et le goûter sont facturés 0,50 € ;

## TABLEAU DES TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Lundi - mardi - jeudi - vendredi	Tarifs
Accueil de 7 h 00 à 7 h 30	Selon quotient familial (0.40 €, 0.50 €, 0.60 €, ou 0.70 €)
Accueil de 7 h 30 à 8 h 20 y c. transport périscolaire	Selon quotient familial (0.80 €, 1.00 €, 1.20 € ou 1.40 €)
Midi (encadrement repas y c. transport périscolaire) de 12 h 00 à 13 h 20	Selon quotient familial (0.80 €, 1.00 €, 1.20 € ou 1.40 €)
Soir (encadrement y c. transport périscolaire) de 16 h 00 à 16 h 30	Selon quotient familial (0.40 €, 0.50 €, 0.60 € ou 0.70 €)
Soir de 16 h 30 à 17 h 30 - activités	Selon quotient familial (0.80 €, 1.00 €, 1.20 € ou 1.40 €)
Soir de 17 h 30 à 18 h 00 - accueil départs échelonnés	Selon quotient familial (0.40 €, 0.50 €, 0.60 € ou 0.70 €)

Mercredi	Tarifs
Accueil de 7 h 00 à 7 h 30	Selon quotient familial (0.40 €, 0.50 €, 0.60 € ou 0.70 €) l'heure
Accueil de 7 h 30 à 8 h 40	Selon quotient familial (0.80 €, 1.00 €, 1.20 € ou 1.40 €) l'heure
Midi (encadrement repas-détente) de 12 h 00 à 14 h 00	Selon quotient familial (1.20 €, 1.50 €, 1.80 € ou 2.10 €) l'heure
Activités de 14 h 00 à 17 h 00	Selon quotient familial (0.80 €, 1.00 €, 1.20 € ou 1.40 €) l'heure
Soir de 17 h 00 à 17 h 30 et de 17 h 30 à 18 h 00 - accueil - détente - départs échelonnés	Selon quotient familial (0.40 €, 0.50 €, 0.60 € ou 0.70 €) la ½ heure entamée

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF APPLIQUÉ
Moins de 700 €	0.80 €
De 700 € à 1 000 €	1.00 €
De 1 000 € à 1 300 €	1.20 €
Au-delà de 1 300 €	1.40 €
Occasionnels	1.40 €

- **d'accepter** les devis des intervenants dans les différentes activités comme suit

- l'école de musique et de danse de Boulay → 36 € de l'heure
- théâtre → 46 € de l'heure
- atelier d'écriture → 46 € de l'heure
- éveil corporel → 28 € de l'heure
- poterie → 45 € de l'heure ;

Le nombre de séances effectuées est comptabilisé en fin d'année scolaire. Les frais kilométriques forfaitaires et frais d'achat de produits (terre par exemple) sont en sus.

- **de fixer** la participation des familles à toute activité organisée par un intervenant extérieur à 1 € par enfant et par séance. Il charge le Maire d'établir avec chaque intervenant, une convention d'animation ;

- **de fixer** les frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2013/2014 comme suit

- école maternelle → 62 277 € soit 1297,44 € par élève (48 élèves inscrits)
- école élémentaire → 23 396 € soit 354,48 € par élève (66 élèves inscrits)
- accueil périscolaire → 140 127 € pour les dépenses et 97 008 € pour les recettes.

Il reste à répartir entre les communes, la somme de 43 119 €, déduction faite des participations de la CAF et des familles, ce qui nous donne un prix de l'heure de 2,1717€ (total des heures de présence : 19 855 heures).

- **de répartir** par commune les frais de fonctionnement 2013/2014 ainsi que les avances de frais de fonctionnement pour l'école maternelle en 2014/2015 (pour Charleville et Hinckange)

- commune de CHARLEVILLE-SOUS-BOIS → 19 794,80 €
- commune de HINCKANGE → 24 422,92 €
- commune de BOULAY → 2 949,35 €
- commune de HELSTROFF (SIVOS DES SAULES) → 1 297,44 €
- commune de GUERSTLING → 1 297,44 €
- commune de NIEDERVISSE → 1 297,44 € ;

- **d'acquérir** pour la somme de 500 € des jeux de société pour les activités périscolaires ;

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de groupement de commandes publiques avec la Communauté de Communes du Pays Boulageois, dans le cadre du contrôle de la qualité de l'air pour les établissements d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans et les écoles maternelles.



## ENVIRONNEMENT

Le Conseil Municipal :

- **décide** de reconduire le balayage des rues pour l'année 2014 et de confier cette prestation à la société SITA aux tarifs suivants, selon la fréquence

tous les 2 mois

- forfait balayage → 103,45 € HT/passage
- forfait traitement → 62,00 € HT/passage

tous les 4 mois

- forfait balayage → 189,15 € HT/passage
- forfait traitement → 113,60 € HT/passage ;

- **émet** un avis favorable sur le rapport annuel du service d'eau potable établi par le Syndicat des Eaux de Boulay.

## DIVERS

Le Conseil Municipal autorise le Maire :

- **à effectuer** une déclaration de sinistre auprès des assurances GROUPAMA dans le cadre de la protection juridique. En effet, le rapport établi par la société VIESSMANN conclut à une usure prématurée des chaudières. Une expertise définira les causes du sinistre qui peuvent être éventuellement reprochées à l'entreprise NASS, titulaire du contrat de maintenance ;
- **à signer** une convention d'utilisation du domaine public pour le passage d'une canalisation privée d'eau potable, au profit de M. Patrick TUTIN, quartier du Château. En cas de travaux sur cette canalisation, les frais de réfection de la chaussée seront à la charge du propriétaire du réseau privé ;
- **à louer** un nouveau photocopieur pour la mairie auprès de la société FAC SIMILE avec des conditions bien définies dont
  - les livraison, installation et formation offertes
  - le solde du précédent contrat de location remboursé ;
- **à fixer** le portage des repas à domicile pour les personnes âgées à 1 €, en supplément du repas qui est de 4 €, soit au total 5 € par repas.

- à lui confier pour la durée du présent mandat les délégations suivantes :

1. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. de fixer, dans les limites d'un montant de 2 500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
3. de procéder, dans les limites d'un montant unitaire de 50 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au "III" de l'article L 1618-2 et au "a" de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du "c" de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal ;
4. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le maire sera compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT. Le conseil municipal sera donc compétent au-delà de ces limites ;
5. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7. de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
11. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
12. de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13. de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire et, le cas échéant, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions qui seront précisées par le conseil municipal.

## CHASSE COMMUNALE

Le Conseil Municipal :

- **désigne** Messieurs Patrick TUTIN et Jean Claude BRETNACHER pour représenter la commune au sein de la commission consultative communale ;
- **décide** étant donné que moins des deux tiers des propriétaires possédant moins des deux tiers de la superficie de la chasse communale se sont prononcés pour la répartition du produit de la location entre les propriétaires, ce produit sera pour la durée du bail (période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024) réparti chaque année entre les propriétaires ;
- **décide** d'accorder dans le cadre de la répartition du produit de la chasse et conformément à la note préfectorale du 25 juillet 2014
  - ♦ 4 % à la secrétaire de mairie
  - ♦ 2 % au Receveur Municipal sur le recouvrement du produit de la location
  - ♦ 2 % au Receveur Municipal sur les sommes effectivement payées aux propriétaires ;
- **accepte** suite à l'avis de la commission consultative de la chasse communale
  - ♦ le dossier présenté par M. Jean-Louis BOUCHÉ  
total des réserves retenues → 68 ha 54 a 99 ca  
total des enclaves retenues → 10 ha 84 a 94 ca
  - ♦ le dossier présenté par M. Joseph BOUCHÉ  
total des réserves retenues → 75 ha 81 a 02 ca  
total des enclaves retenues → 67 ha 24 a 09 ca  
À titre d'information, le Conseil Municipal prend note que la forêt domaniale est enclavée par les parcelles appartenant à M. Joseph BOUCHÉ
  - ♦ le dossier présenté par M. René BOUCHÉ, locataire sortant qui fait valoir son droit de priorité pour la location de la chasse communale ;
- **décide** de créer un lot unique d'une superficie de 322 hectares, qu'il se propose de louer de gré à gré à M. René BOUCHÉ pour un montant annuel de 1 771 € ;
- **désigne** M. Antoine HARTARD domicilié à Helstroff, comme estimateur des dégâts de gibier rouge pour la durée du bail de location de la chasse communale.

## COMMISSIONS

Le Conseil Municipal a désigné les membres suivants :

- **Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Nied Réunie** : Patrick TUTIN, titulaire et Jean- Claude BRETNACHER, suppléant ;
- **Syndicat Mixte à Vocation Touristique** : Thierry JENCZAK, titulaire et Élisabeth KIHN-BACK, suppléante ;
- **Commission scolaire et périscolaire** : Marc CAILLET, Élisabeth KIHN-BACK, Thierry JENCZAK, Patrick FRENZEL, Jeanine SALMON et Rachel LALLEMAND ;
- **Commission des travaux** : Sébastien ROBERT, Jeanine SALMON, Francis PIERRON, Sébastien NEVEU, Pascal MOUTON, Patrick TUTIN et Jean-Claude BRETNACHER ;
- **Commission informatisation, vie associative, salle polyvalente et vie sociale** : Thierry JENCZAK, Patrick TUTIN, Jeanine SALMON, Sébastien NEVEU, Rachel LALLEMAND, Élisabeth KIHN- BACK et Francis PIERRON ;
- **Commission d'appel d'offres** : Thierry JENCZAK, Pascal MOUTON et Sébastien ROBERT, délégués titulaires et Françoise JUNG, Patrick TUTIN et Patrick FRENZEL, délégués suppléants ;
- **Commission des finances et du budget** : Alain GERVAIS, Francis PIERRON, Sébastien ROBERT, Jean-Claude BRETNACHER et Patrick FRENZEL ;
- **Conseil d'école** : Marc CAILLET, membre titulaire et Élisabeth KIHN-BACK, membre suppléant.

Le conseil municipal propose les candidats suivants pour siéger à la commission des impôts directs :

- **Délégués titulaires** : Patrick TUTIN, Pascal MOUTON, Marc CAILLET, Jean-Claude BRETNACHER, Thierry JENCZAK, Patrick FRENZEL, Sébastien NEVEU, Francis PIERRON, Sébastien ROBERT, Pierre ALBERT, Françoise JUNG, Alain GERVAIS et Jacques ANDRÉ (commune de Noisseville) ;
- **Délégués suppléants** : Gérard VÉCRIGNER, Jean-Paul ALBERT, Alain BLANC, Serge SCHMITT, Élisabeth KIHN-BACK, Jeanine SALMON, Rachel LALLEMAND, Yves JONCQUARD, Djamel FELLAG, Isabelle VANDERMESSE, Jean-Claude HALTER, Nathalie KOLZCINSKI et Joseph BOUCHÉ (commune de Condé Northen).

# LA VIE SCOLAIRE

À la fin de l'année 2014, la population de jeunes de Volmerange comptait : **159 enfants et adolescents** dont 17, nés en 2014, 2013 et 2012, qui ne sont pas encore scolarisés. Les autres enfants se répartissent comme suit dans les écoles maternelles, élémentaires et dans les établissements d'enseignement du second degré :

ÉCOLES		Année 2014
École maternelle	École maternelle de VOLMERANGE	23
École primaire	École primaire de VOLMERANGE	54
Collèges		46
Lycées		19

## BILAN DE FONCTIONNEMENT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE 2013/2014

Le montant total des frais de fonctionnement de l'école et du périscolaire pour l'année scolaire s'élève à **225 800 €** et se décompose comme suit :

### ÉCOLE MATERNELLE :

*Total des*

*frais* : 62 277 € (66 383 € en 2012/2013)  
dont charges de personnel : 45 872 €

PRIX DE REVIENT PAR ENFANT (48 INSCRITS) :  
**1 297,44 €** (1 382,9 € en 2012/2013)

### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE :

*Total des*

*frais* : 23 396 € (25 273 € en 2012/2013)  
dont charges de personnel : 6 912 €

PRIX DE REVIENT PAR ENFANT (66 INSCRITS) :  
**354,48 €** (394,90 € en 2012/2013)

### TRANSPORT :

Le transport scolaire est désormais pris en charge par le Conseil Général pour les enfants de Charleville-sous-Bois scolarisés à l'école de Volmerange-lès-Boulay. Quant au transport périscolaire, il est directement facturé à la commune de Hinckange.

### PÉRISCOLAIRE :

*Total des*

*frais* : 140 127 € (145 493 € en 2012/2013)  
dont charges de personnel : 81 470 €

NOMBRE D'HEURES  
DE PRESENCE DES ENFANTS :  
19 855 h (17 630 h en 2012/2013)

*Recettes :*

Participation des familles :  
45 691 € (49 947 € en 2012/2013)

Participation de la CAF :  
51 317 € (55 352 € en 2012/2013)

Participation des communes :  
43 119 € (40 194 € en 2012/2013)

*À charge des communes :*

**2,1717 €/heure**

Ces frais sont répartis au prorata des heures de présence des enfants par commune.

### BILAN DES PARTICIPATIONS :

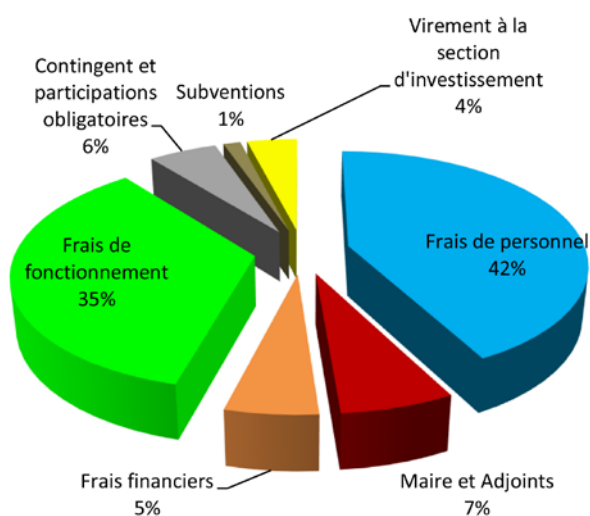
Les communes de Hinckange et Charleville-sous-Bois reversent à Volmerange respectivement 24 422,92 € (42 132,03 € en 2012/2013) et 19 794,80 € (26 175,78 € en 2012/2013) pour le fonctionnement de l'école et du périscolaire.

D'autres communes comptent des élèves scolarisés à l'école de Volmerange, soit en élémentaire, soit en maternelle (Boulay, Helstroff, Guerstling, Niedervisse et Guinkirchen). Leur participation totale s'élève à 7 196,15 €.

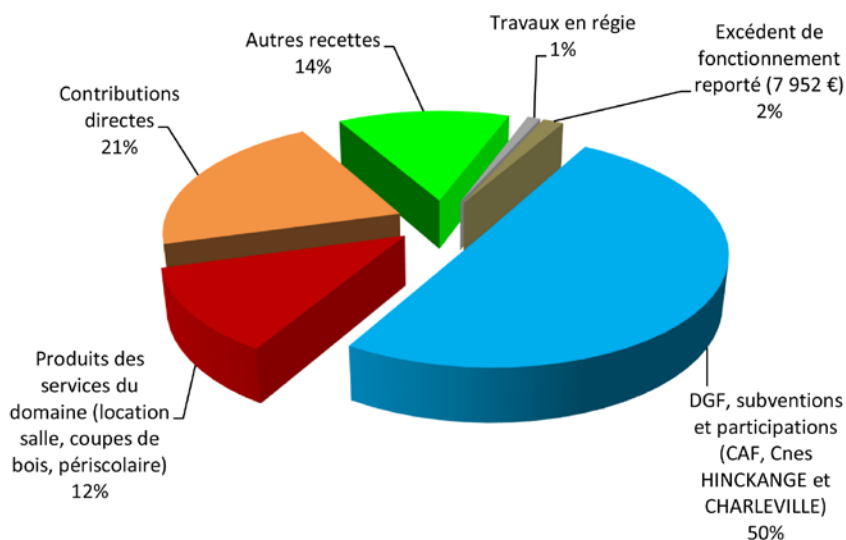
# LE BUDGET PRIMITIF 2014

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES = 475 289 €		RECETTES = 475 289 €	
Frais de personnel	42,34%	DGF, subventions et participations (CAF, Cnes HINCKANGE et CHARLEVILLE)	50,22%
Maire et Adjointes	6,44%	Produits des services du domaine (location salle, coupes de bois, périscolaire, ...)	12,07%
Frais financiers	5,25%	Contributions directes	21,12%
Frais de fonctionnement	35,2%	Autres recettes	13,87%
Contingent et participations obligatoires	5,43%	Travaux en régie	1,05%
Subventions	1,37%	Excédent de fonctionnement reporté (7 952 €)	1,67%
Virement à la section d'investissement	3,97%		

## DEPENSES = 475 289 €



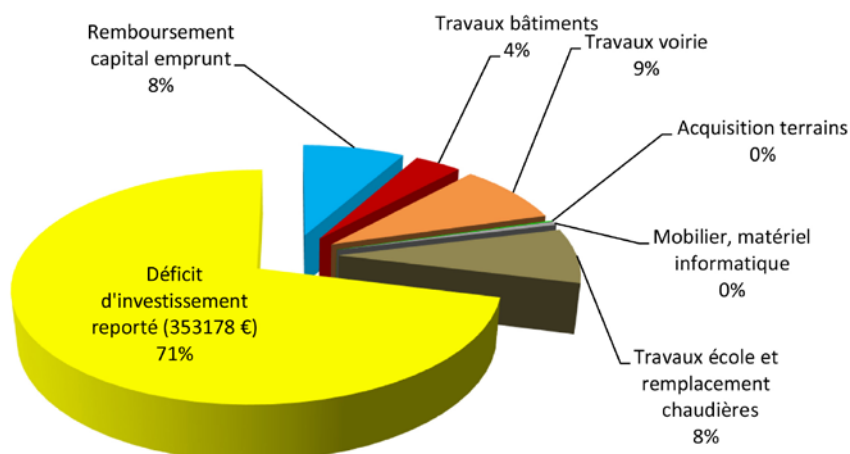
## RECETTES = 475 289 €



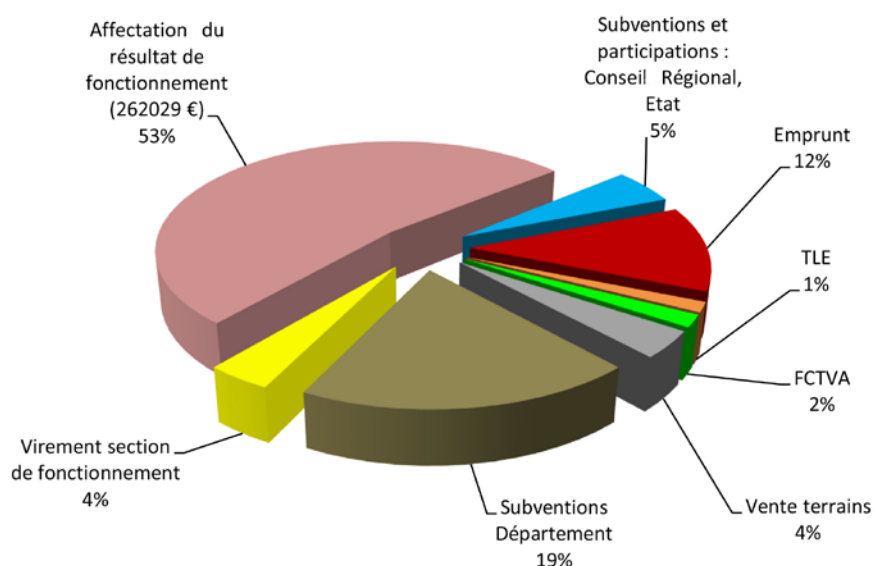
# LE BUDGET PRIMITIF 2014

INVESTISSEMENT			
DEPENSES = 496 952 €		RECETTES = 496 952 €	
Remboursement capital emprunt	8,15%	Subventions et participations : Conseil Régional, État	5,07%
Travaux bâtiments	3,74%	Emprunt	12,16%
Travaux voirie	8,61%	TLE	1,43%
Acquisition terrains	0,1%	FCTVA	1,75%
Mobilier, matériel informatique	0,54%	Vente terrains	3,82%
Travaux école et remplacement chaudières	7,78%	Subventions Département	19,25%
Déficit d'investissement reporté (35 3178 €)	71,08%	Virement section de fonctionnement	3,79%
		Affectation du résultat de fonctionnement (262 029 €)	52,73%

## DEPENSES = 496 952 €



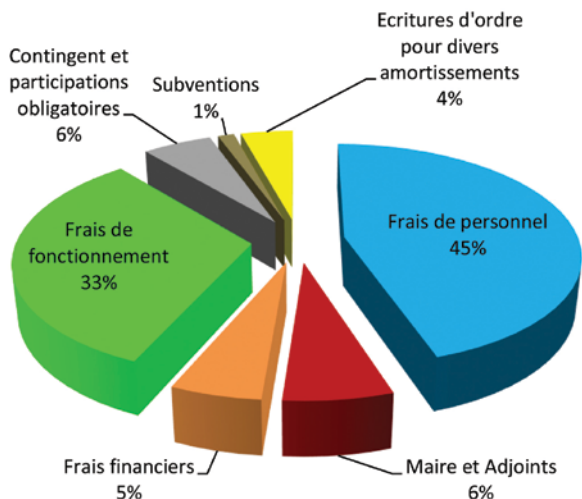
## RECETTES = 496 952 €



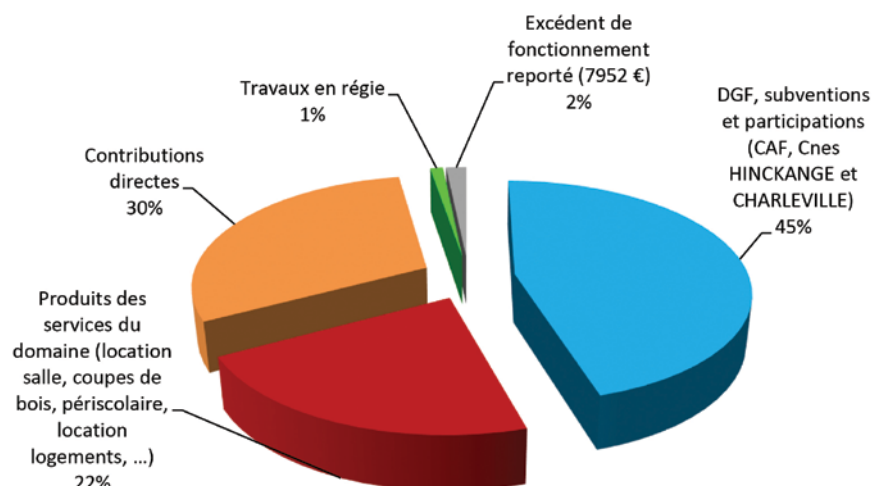
# LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES = 467 176 €		RECETTES = 489 108 €	
Frais de personnel	44,97%	DGF, subventions et participations (CAF, Cnes HINCKANGE et CHARLEVILLE)	45,44%
Maire et Adjointes	6,29%	Produits des services du domaine (location salle, coupes de bois, périscolaire, location logements, ...)	21,71%
Frais financiers	5,25%	Contributions directes	30,2%
Frais de fonctionnement	32,34%	Travaux en régie	1,02%
Contingent et participations obligatoires	5,61%	Excédent de fonctionnement reporté (7 952 €)	1,63%
Subventions	1,32%		
Ecritures d'ordre pour divers amortissements	4,22%		

## DEPENSES = 467 176 €



## RECETTES = 489 108 €



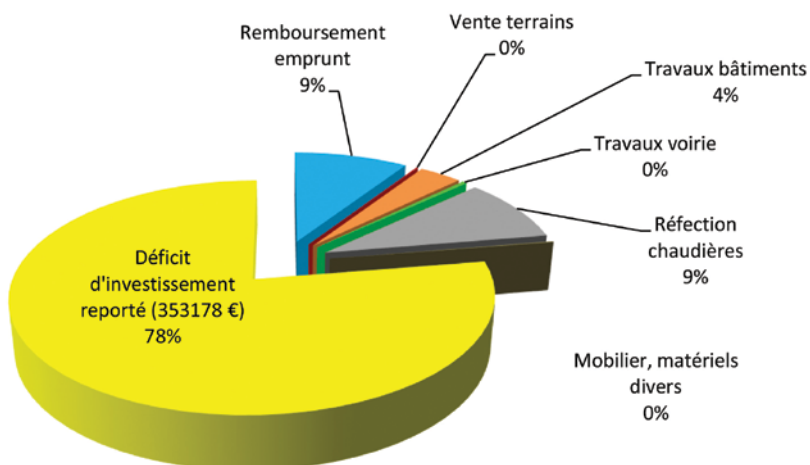
Ce compte administratif n'est pas voté à ce jour.



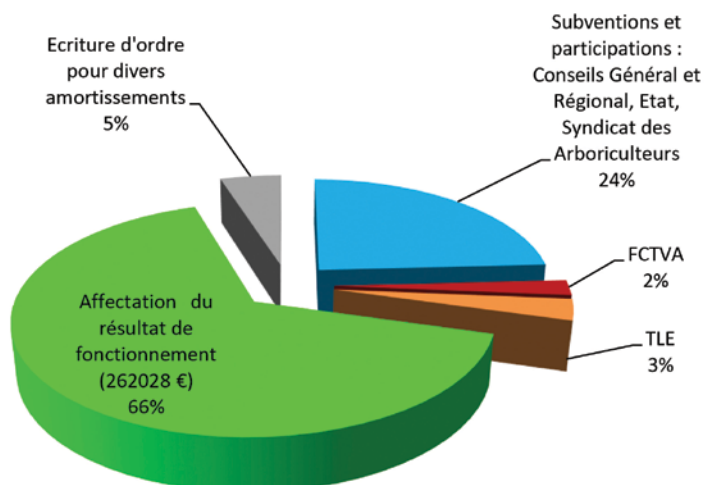
# LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014

INVESTISSEMENT			
DEPENSES = 455 527 €		RECETTES = 398 883 €	
Remboursement emprunt	9,21%	Subventions et participations : Conseils Général et Régional, Etat, Syndicat des Arboriculteurs	24,16%
Vente terrains	0,11%	FCTVA	2,16%
Travaux bâtiments	3,44%	TLE	3,04%
Travaux voirie	0,36%	Affectation du résultat de fonctionnement (262 028 €)	65,69%
Réfection chaudières	9,23%	Ecriture d'ordre pour divers amortissements	4,95%
Mobilier, matériels divers	0,12%		
Déficit d'investissement reporté (353 178 €)	77,53%		

## DEPENSES = 455 527 €



## RECETTES = 398 883 €



Ce compte administratif n'est pas voté à ce jour.

# LA PAGE PRATIQUE

Mairie de VOLMERANGE-LES-BOULAY  
7, quartier Église  
57220 VOLMERANGE-LES-BOULAY

Tél. : 03 87 79 26 17

Email : volmerangelesboulay@orange.fr

## Permanences de Mairie

### Les lundis de 18 h 00 à 19 h 00

- Accueil assuré le Maire, M. Pierre ALBERT pour toutes questions
- Accueil assuré par M. Thierry JENCZAK pour la gestion et la location de la salle polyvalente

### Les mercredis de 18 h 00 à 19 h 00

- Accueil assuré par M. Jean-Claude BRETNACHER pour l'environnement et les structures intercommunales

### Les vendredis de 19 h 00 à 20 h 00

- Accueil assuré par M. Sébastien ROBERT pour les travaux et l'urbanisme

## Location de la salle

3 possibilités de réservation s'offrent à vous :

- par Internet sur le site de Volmerange [www.volmerangelesboulay.fr](http://www.volmerangelesboulay.fr)
- par téléphone à la mairie le lundi : 03 87 79 26 17
- à la mairie les lundis de 18 h 00 à 19 h 00.

La location ne sera effective qu'à partir de la signature du contrat de location effectuée en mairie les lundis de 18 h 00 à 19 h 00.

## Correspondance du Républicain Lorrain

M. Jean-Marie BLANC  
56, rue Principale  
57220 VOLMERANGE-LÈS-BOULAY

Email : vitibrun@yahoo.fr

## Numéros utiles

Gendarmerie .....	17
Pompiers .....	18
Urgences médicales (SAMU) .....	15
Les SECOURS depuis un portable, numéro universel (médecine, pompier, police), fonctionne quel que soit le pays d'Europe où vous vous trouvez ..	112

Médecin régulateur départemental à utiliser le soir ou durant les week-ends pour vous indiquer les coordonnées du médecin de garde .....

**0 820 33 20 20**

EDF (sécurité dépannage) .....

**0 810 33 30 57**

Numéro d'URGENCE ASSAINISSEMENT : en cas de refoulements des eaux usées et/ou pluviales, d'absence d'évacuation, d'odeurs nauséabondes provenant du réseau public, appelez les services d'urgence de la Société des Eaux de l'Est .....

**0 810 85 88 58**

Salle polyvalente de Volmerange-lès-Boulay .....

**03 87 57 39 84**

## La nouvelle déchetterie

### Un nouvel accès

Une barrière automatique a été installée. Celle-ci s'ouvre uniquement avec le Sydem'Pass.

L'ancienne carte Sita ne sera plus utilisable et pourra être détruite.

### De nouveaux horaires

Lundi :	de 14 h 00 à 18 h 00
Mardi :	de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
Mercredi :	de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
Jeudi :	de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
Vendredi :	de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
Samedi :	de 09 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
Dimanche :	de 10 h 00 à 12 h 00

Attention, la barrière sera bloquée **10 minutes avant la fermeture** du site (horaires ci-dessus) afin de faciliter l'évacuation des derniers véhicules.

Les informations sont à retrouver sur le site de la CCPB : [www.paysboulageois.fr](http://www.paysboulageois.fr), rubrique vie quotidienne.

## Collecte Multiflux 2015

Report de dates :

- 03 avril 2015 reporté au 04 avril 2015
- 01 mai 2015 reporté au 02 mai 2015
- 08 mai 2015 reporté au 09 mai 2015
- 25 décembre 2015 reporté au 23 décembre 2015
- 01 janvier 2016 reporté au 30 décembre 2015

## Février 2015

- **Soirée théâtrale** : "Petit déjeuner compris", de Christine REVERHO, par la Compagnie Les Détonn'Acteurs le 28 février 2015 à 20 h 30 à la salle polyvalente de Volmerange-lès-Boulay.

## Mars 2015

- **Loto** : organisé par le Football Club de Volmerange le 08 mars 2015 à 14 h 00 à la salle polyvalente ;
- **Élections départementales (ex-cantoniales)** : le dimanche 22 mars 2015 pour le premier tour et le dimanche 29 mars 2015 pour le second tour ;
- **Concert de l'École de Musique et de Danse de Boulay** : le 28 mars 2015 à 18 h 00 à la salle polyvalente de Volmerange-lès-Boulay.

## Avril 2015

- **Soirée théâtrale** : "Danger... Public...", de Frédéric SABROU, par la troupe Les Oiseaux de Passage le 04 Avril 2015 à 20 h 30 à la salle polyvalente de Volmerange-lès-Boulay.

## Juin 2015

- **Soirée FLAMMS** : organisée par le Conseil de Fabrique le 06 juin 2015 à partir de 19 h 00 à la salle polyvalente ;
- Le Football Club de Volmerange fête ses 40 ans le 20 juin 2015 à la salle polyvalente ;
- Les ateliers Théâtre de Volmerange, ados et adultes, feront leurs représentations les 27 et 28 juin 2015 à la salle polyvalente.

## Juillet 2015

- **Fête de la Rivière** : le samedi 04 juillet 2015.

# L'ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES :

Nina STEYER	10/02/2014	à Metz
Naya BURGER	20/02/2014	à Peltre
Lola GUTZWILLER	21/05/2014	à Metz
Enora BETTINGER	11/09/2014	à Peltre
Léana SPAGNOLO	24/11/2014	à Metz
Maéva SPAGNOLO	24/11/2014	à Metz
Zacharie VODISEK	10/12/2014	à Peltre

**Félicitations aux parents !**

## MARIAGES :

Thierry SONTA  
et  
Laetitia NIESS  
12 juillet 2014

**Tous nos vœux de bonheur !**

## DÉCÈS :

Germaine HANUS née VECRIGNER	06/01/ 2014
Martine MICHEL	20/06/2014
Thomas ALBERT	23/07/2014
Jules PION	18/10/2014

**Aux familles, nous renouvelons  
notre sympathie.**

## DU CÔTÉ DE LA CCPB...

L'année 2014 a encore une fois été chargée du côté de la Communauté de Communes avec plusieurs chantiers importants menés de front.

### Une déchetterie agrandie

Équipement indispensable pour une bonne gestion des déchets, la déchetterie de Boulay était arrivée à saturation et a donc subi des travaux d'extension à l'automne pour un montant de 500 000 € HT.

Afin de fluidifier l'accès à la déchetterie, éviter les problèmes d'engorgement et de fait, limiter les temps d'attente, les usagers n'empruntent plus la voie réservée aux camions au bas des quais. Les voiries ont été élargies pour faciliter le stationnement et la circulation. Autre amélioration notable : une grande plate-forme de stockage bétonnée a été aménagée pour accueillir cinq quais supplémentaires et donc, plus de filières de traitement. Désormais, les usagers peuvent déposer meubles, papiers et cartons en plus du bois et du plâtre. Car plus on trie, plus on diminue le coût de traitement de ces déchets, ce qui profite aux usagers !

*Nous vous invitons donc à conserver précieusement le document qui vous a été remis avec le Courrier du Pays Boulageois en décembre 2014. Il vous rappelle les nouvelles obligations pour accéder à la déchetterie et les horaires d'ouverture du site.*

### Des travaux d'envergure à la piscine

En 2014 et 2015, la CCPB mène des travaux d'envergure pour améliorer l'équipement et faire d'importantes économies de fonctionnement :

- le premier chantier est la réalisation du réseau de chaleur destiné à alimenter la piscine par la chaleur produite par la future unité de biométhanisation

créée sur la zone industrielle de Boulay. À la clé, c'est l'utilisation d'une énergie renouvelable et moins chère pour 80 % des besoins de la piscine et par conséquent, d'importantes économies de fonctionnement ;

- le second chantier qui a débuté à l'automne 2014 concerne des travaux extérieurs sur la partie vestiaire. Afin d'améliorer sensiblement le confort des usagers, l'isolation des toits et des murs a été réalisée en parallèle du changement des huisseries ;

- en 2015, c'est l'intérieur des vestiaires qui sera totalement repris : sanitaires, casiers, sols et murs seront renouvelés.

### Un boulodrome à Boulay

Depuis le mois d'octobre, Boulay Pétanque peut enfin utiliser un équipement flambant neuf. Le boulodrome couvert comporte 8 pistes intérieures et une quinzaine de pistes extérieures afin d'assurer la pratique de ce sport tout au long de l'année. Il vient ainsi compléter l'offre d'équipements sportifs intercommunaux sur le complexe Isabelle Wendling avec les courts couverts de tennis et la piscine.

### Solibus

Mis en place depuis octobre 2011, Soli'Bus est un transport à la demande destiné aux personnes en insertion sociale et professionnelle et aux personnes âgées. La gestion de Soli'Bus a été confiée par la Communauté de Communes à l'association Trans'Boulot, spécialiste des transports à la demande.

### Soli'Bus pour les personnes en insertion

Soli'Bus intéresse tout d'abord les personnes en insertion. Ce service doit favoriser le retour vers l'emploi des personnes en insertion en

leur permettant de remédier à leur manque de mobilité. Il peut être une solution de transport pour les personnes ayant trouvé un emploi mais ne disposant pas de moyen de locomotion.

Pour les personnes en insertion, le service fonctionne 7 j/7 et 24 h/24.

## Bénéficiaire du service

Il faut une prescription d'un partenaire de Soli'Bus à savoir : le service emploi de la CCPB, Pôle emploi Valmont, la Mission locale, le CCAS de Boulay ou les assistantes sociales du CMS de Boulay.



# SOLI'BUS

LE TRANSPORT À LA DEMANDE DU PAYS BOULAGEOIS

A DESTINATION DES PERSONNES EN INSERTION PROFESSIONNELLE



## Soli'Bus pour les personnes âgées

Pour cet autre public, Soli'Bus doit permettre de rompre l'isolement qu'entraîne l'absence de moyen de transport. Il peut être une solution légère à l'insuffisance de l'offre de transport en commun dans notre territoire rural.

Pour bénéficier du service, les personnes intéressées doivent prendre contact avec le standard téléphonique pour demander si le service peut organiser le transport souhaité. **Certains créneaux horaires dans la semaine leur sont réservés.** Les destinations desservies par le minibus sont définies par l'association et la communauté de communes. Le service est ouvert aux personnes âgées de plus de 65 ans.

## Bénéficiaire du service

*Pour tout savoir sur le service, les conditions d'accès, vous pouvez contacter le secrétariat téléphonique qui est à votre écoute du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 au 03 87 37 52 59.*

Les locaux du service Soli'Bus sont situés 29 rue de Sarrelouis (ancien tribunal) à Boulay. Ils sont ouverts au public au même moment que le standard téléphonique.

## SOLI'BUS, COMMENT ÇA MARCHE ?

1. VOUS PRENEZ CONTACT AVEC SOLI'BUS GRÂCE AU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE CI-DESSOUS.
2. SI VOTRE DEMANDE VOUS PERMET DE BÉNÉFICIER DU SERVICE, VOUS DÉFINISSEZ LES MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE VOYAGE.
3. LE MOMENT VENU, LE MINIBUS VIENT VOUS CHERCHER DANS VOTRE COMMUNE AU LIEU DE RAMASSAGE QUI VOUS SERA INDIQUÉ

POUR CONTACTER SOLI'BUS ET CONNAÎTRE LES CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE, IL VOUS SUFFIT DE TÉLÉPHONER AU

**03 87 37 52 59\***

\*ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 12H ET DE 13H30 À 17H30



## L'ARBRE DE NOËL

Il l'avait promis, il l'a fait !

Malgré une tournée très fatigante, le Père Noël a posé sa hotte à Volmerange-lès-Boulay le samedi 13 décembre 2014.

Il y avait une grande effervescence à la salle polyvalente puisque presque tous les enfants du village attendaient impatiemment sa venue.



Heureusement, Véronique Sonntag du collectif Motus, a su, avec de jolis contes de Noël, faire patienter petits et grands avant son arrivée.



Après avoir distribué des livres et des friandises à tous les enfants, le Père Noël a pris un petit bain de foule et pu ainsi mesurer que sa popularité restait intacte.



# LA CÉRÉMONIE DES VŒUX AU MAIRE POUR 2015

Les habitants du village et élus des communes voisines sont venus témoigner de leur sympathie vis à vis de la commune de Volmerange-lès-Boulay.

La traditionnelle cérémonie des vœux a été comme à l'accoutumée un moment de rencontre conviviale entre les habitants du village et de nombreux élus ou représentants d'institutions du Pays de Nied.

C'est Jean-Claude BRETNACHER, premier adjoint au Maire, qui s'est chargé de souhaiter la bienvenue aux habitants du village, venus nombreux, ainsi qu'aux représentants des corps constitués, aux Maires des communes avoisinantes et à André BOUCHER, Président de la CCPB et Maire de Boulay.



Il a enfin salué l'engagement des bénévoles des nombreuses associations du village qui toute l'année œuvrent afin de faire de ce village un village qui ne ressemble pas aux autres. Pierre ALBERT a terminé sa prise de parole par un hommage appuyé à Gérard VÉCRIGNER pour son engagement pour la commune - 37 années de mandat dont 31 comme Maire. "Gérard, tu as pris ta retraite de Maire, mais tu as bien vite été repris par le virus de l'action et je te remercie d'avoir accepté la présidence du Syndicat Arboricole grâce auquel le village est encore une fois cité en exemple".



Après avoir également salué ses administrés et les personnalités présentes, Pierre ALBERT a demandé une minute de silence en souvenir des événements tragiques de début d'année. Il a ensuite passé en revue les principaux faits marquants de l'année écoulée et présenté le programme des travaux à venir, en déplorant toutefois la baisse des dotations de l'État qui d'année en année pénalise les petites communes. Il a également tenu à remercier les membres du personnel communal ainsi que l'équipe enseignante pour leur investissement.



Après les discours d'André BOUCHER et de Joëlle BOROWSKI, conseillère régionale, Thierry JENCZAK, adjoint au Maire, a remis les prix du concours des maisons fleuries 2014 et invité les personnes présentes à échanger autour du verre de l'amitié.

# LE CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2014

Les diplômes et prix du concours des maisons fleuries 2014 ont été remis aux lauréates lors de la cérémonie des vœux au Maire.

Encore un grand merci aux volmerangeoises et volmerangeois qui participent activement au fleurissement de notre village.



M<sup>me</sup> Bouché

## Concours des maisons fleuries 2014

Les prix du concours ont été décernés à :

### Prix Aménagement

M<sup>me</sup> Charlotte MICHEL et M<sup>me</sup> Estelle TUTIN

### Prix Balcon

M<sup>me</sup> Blanche JAGER

### Prix Terrasse

M<sup>me</sup> GEOFFROY

### Prix Façade

M<sup>me</sup> Claudine BOUCHÉ et M<sup>me</sup> Vera BOUCHÉ

### Prix Persévérance

M<sup>me</sup> Yolande LOUVIGNY,  
M<sup>me</sup> Valérie JONCQUARD,  
M<sup>me</sup> Bernadette MICHEL et  
M<sup>me</sup> Laurence SCHWEDT.



M<sup>me</sup> Schwedt



M<sup>me</sup> Tutin



M<sup>me</sup> Michel





M<sup>me</sup> Joncquard



M<sup>me</sup> Geoffroy



M<sup>me</sup> Jager



M<sup>me</sup> Louvigny



M<sup>me</sup> Bouché



M<sup>me</sup> Michel

# L'ANNÉE 2014 À L'ÉCOLE "LE PÂTURAL"

À la rentrée de septembre 2014, l'école "Le Pâtural" comptait 113 enfants répartis de la façon suivante :

- Classe de M<sup>mes</sup> MARCHAL/GRUNENBERGER, 30 enfants en PS/MS ;
- Classe de M<sup>mes</sup> DUHAL/WEBER, 21 enfants en CP/CE1 ;
- Classe de M<sup>me</sup> RENARD, 22 enfants en MS /GS/CP ;
- Classe de M<sup>me</sup> LOSSON, 19 enfants en CE2/CM1 ;
- Classe de M<sup>mes</sup> GETTE/WEBER, 21 enfants en CM1/CM2.

L'école applique les nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2013.

Les horaires restent donc cette année inchangés. Les enfants fréquentent l'école les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 15 h 15 et le mercredi matin de 8 h 50 à 11 h 50.

La municipalité de Volmerange a octroyé comme l'année précédente, la somme de 5 000 € à l'école pour l'achat de livres, matériels pédagogiques et fournitures scolaires périssables. La commune participe aussi aux frais engagés lors des voyages scolaires à hauteur de 12 € par enfant.



## LES ACTIVITES

Les élèves ont participé à :

- **Quatre spectacles** dont deux financés par le Conseil Général, la MJC, la coopérative scolaire et les familles : "L'enfant de pierre" et "Le sacre de l'or bleu" pour tous les enfants de la petite section au CM2.

Deux autres spectacles, financés par la coopérative scolaire et les familles, ont été proposés dans le cadre du festival de contes et légendes en pays de Nied : "Le grand-père Zef" pour la maternelle et "Le petit peuple" pour l'élémentaire ;

- **Deux rencontres franco-allemandes** avec tous les CM1/CM2. Les Volmerangeois se sont rendus à Schmelz le 13 mai. Nous avons reçu à notre tour nos correspondants à Volmerange le 12 juin. Bricolage en commun, chants, saynètes, jeux en plein air et repas dans les familles étaient au programme ;



**- Trois rencontres sportives**  
sous l'égide de l'U.S.E.P.

Lors de la rencontre "Chante et danse", tous les enfants de l'école ont présenté leurs chants et danses devant d'autres classes de la circonscription de Boulay. Les enfants de CE2/CM1/CM2 ont aussi bénéficié d'une rencontre "Course longue" aux abords de l'école d'Ottonville. Les élèves de CM1/CM2 se sont également rendus à la patinoire d'Amnéville un mercredi matin ;



**- Des voyages scolaires.**

Les deux classes de maternelle se sont rendues dans le centre "Culture et liberté" de Falck pour participer à divers jeux coopératifs. Les élèves du CP au CE2 sont allés au Musée Clément KIEFFER de Varize pour découvrir une exposition composée d'œuvres de Philippe LETULLIER, d'Elisa et Marie-Hélène. Les enfants y ont réalisé des gravures, des peintures de personnages truculents et esquisses de maisons lorraines. Ils ont également découvert grâce à un jeu de piste dans le village certains éléments remarquables.



**- La 5<sup>e</sup> édition du salon du livre "Boulay Bouq'in"**

organisée par la Communauté de Communes du Pays Boulageois. Les élèves de M<sup>me</sup> LOSSON se sont inscrits dans un premier temps au concours littéraire organisé au sein du collège de Boulay afin d'élire le livre qui a le plus retenu leur attention parmi une sélection donnée. Dans un second temps, les CE2, CM1 et CM2 ont accueilli dans leur classe l'auteure Muriel Bloch qui a présenté quelques-unes de ses œuvres.

**- La création de pièces de jeux en bois** tels que chevaux et palets afin de profiter pleinement des jeux au sol (jeu de la marelle et des chevaux). M. JUSZCZYK, intervenant extérieur, a préparé toutes les pièces de bois que les enfants de l'élémentaire ont ensuite peintes. Des pièces d'échiquier sont quant à elles actuellement en cours de réalisation.

**- La fête périscolaire et scolaire du 13 et 14 juin.** Les parents d'élèves, l'équipe municipale et les enseignantes ont pris en charge le stand restauration/buvette sur ces deux jours.

**- Participation à des actions solidaires**, telles que la dictée d'Ela et 123 Soleil.



Les enfants de CE2, CM1 et CM2 ont, quant à eux, investi le site archéologique de Bliesbruck afin de parfaire leurs connaissances sur l'archéologie et l'Antiquité. Ils ont aussi découvert l'atelier boulangerie ainsi que les thermes du site.



## L'ÉVÈNEMENT PHARE DE L'ANNEE 2014 : le 70<sup>e</sup> anniversaire de la libération de Boulay

- Cet anniversaire s'est déroulé en plusieurs temps.

Les enfants de M<sup>mes</sup> GETTE, WEBER et LOSSON ont effectué des recherches au sein de leur famille afin de recueillir des témoignages et d'apporter des cartes postales, photos, livres, médailles... Le but était de découvrir les temps forts de la libération dans leur famille mais aussi dans leur village. Toutes ces recherches ont fait l'objet de différents exposés qui ont été présentés dans les deux classes de CE2/CM1 et CM1/CM2. C'est ainsi que les élèves ont découvert la spécificité de Volmerange qui, à cette époque, a été libéré deux fois !



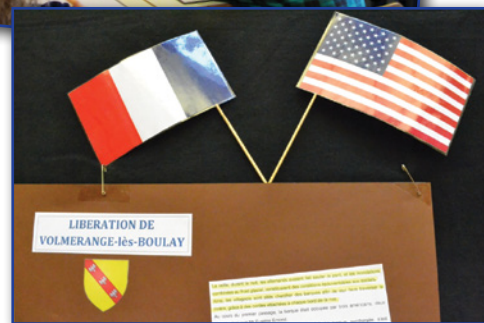
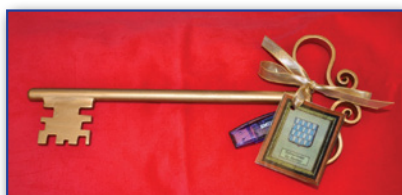
M<sup>me</sup> Clémentine BATOG, arrière-grand-mère d'Olivia JACOB, nous a fait l'honneur de partager son témoignage par rapport à son vécu dans les camps de travail en Ukraine.

M<sup>me</sup> Barbara HESSE, tante d'Elisa CORMIER et directrice du Mémorial d'Alsace-Moselle de Schirmeck en Alsace a raconté l'histoire de la Seconde Guerre mondiale à travers l'histoire de Paul, un enfant âgé de huit ans.



**Jeudi 13 novembre**, les enfants de l'école ont accueilli avec le conseil municipal de Volmerange trois GI's américains, Stephan JAMISON, Alfred TAYLOR et Clarence BUCKMAN, originaires respectivement du New Jersey, de la Floride et de l'Arkansas. Cette rencontre a été organisée par l'association Moselle River, le club de l'Est des véhicules militaires et l'Inspection de l'Éducation Nationale de la circonscription de Boulay, représentée en cette occasion par les deux conseillères pédagogiques Emmanuelle FOFFANO et Audrey BASTA. Les enfants ont tout d'abord chanté "La Marseillaise" et "Le chant des partisans" avant de poser une dizaine de questions. Nos anciens soldats américains ont alors évoqué l'épisode du débarquement en Normandie, leurs conditions de vie et leurs avancées dans notre région.

Monsieur le Maire a ensuite fait remettre symboliquement à nos invités les clés de notre village, clés en fer forgé réalisées par le forgeron du village



M. Sébastien NEVEU. Les enfants ont, quant à eux, offert à chaque vétéran une clé USB qui contenait l'exposé d'un enfant traduit en anglais. Nos trois anciens soldats ont ensuite quitté Volmerange pour se rendre au collège de Boulay. L'après-midi, ils ont été accueillis au cimetière américain de Saint-Avold. Cette belle et émouvante rencontre restera un souvenir impérissable auprès des enfants. M<sup>me</sup> Muriel NEVEU, parent d'élèves, a gentiment accepté d'endosser la casquette de traductrice pour cette circonstance. Nous la remercions pour sa participation active.





**Dimanche 23 novembre** était organisée, à Boulay, la commémoration de la libération de Boulay à laquelle les élèves volontaires des écoles élémentaires de Volmerange et Boulay étaient conviés. Après l'hymne national devant l'hôtel de ville, ils se sont rendus à la salle omnisport pour l'inauguration d'une exposition de matériel militaire et de documents sur le thème de la libération. Les enfants de l'école Le Pâtural ont participé activement à cette exposition puisqu'ils ont réalisé de nombreuses affiches pour cet événement.



**Le mardi 25 novembre**, les élèves de M<sup>mes</sup> LOSSON et GETTE ont été reçus par M. BAJETTI à la salle Isabelle WENDLING de Boulay. Après avoir parcouru toute l'exposition, les enfants ont étudié la "Une" de journaux de l'époque. Puis, ils ont pu parfaire leurs connaissances sur la Seconde Guerre mondiale et la libération du canton de Boulay grâce à un questionnaire rédigé sous la forme d'un rallye.



### Construction de la cabane : 1<sup>ère</sup> phase

Grâce aux subventions du conseil Général, de la CAF et de l'Inspection Académique de Metz, notre cabane en pan de bois a enfin vu le jour. De nombreux bénévoles retraités ou actifs, membres d'associations du village, parents d'élèves, élus et enseignantes ont participé pleinement à ce projet. Chaque poutre a été minutieusement façonnée par les soins de M. Raymond KLAVINS habitant de Volmerange, bénévole et surtout grand expert en la matière. Les poutres ont ensuite été assemblées sur place façade par façade.



Une fois cet assemblage achevé, les enfants de l'école ont alors investi à leur tour ce chantier en enduisant avec de l'huile de lin chaque poutre en chêne.

Le cabanon a ensuite été mis hors d'eau juste avant le début de l'hiver.

### Création d'amphores et de pots en terre cuite.

Le but de ce projet financé par l'Inspection Académique de Metz était que les enfants puissent réaliser avec l'aide de notre potière M<sup>me</sup> Christine HEITZ, différents types d'amphores ou pots typiques de notre région.

Les enfants de CM1/CM2 ont ainsi découvert les pots gris et bleus en grès d'Alsace et ont créé leurs propres modèles. Les CP/CE1 se sont, quant à eux, documentés sur l'utilisation des amphores à l'époque romaine avant de passer à leurs réalisations. Ils ont ensuite façonné des amphores romaines grâce à la technique de la corde.

Toutes ces amphores et pots feront l'objet d'une mise en scène paysagère dans tout le jardin pédagogique au cours du printemps 2015.





### Création de l'allée de jardin pour les PS/MS

Les enfants de la classe de M<sup>lle</sup> Eve GRUNENBERGER ont réalisé des carreaux en terre cuite pour l'allée de leur jardin. Ils ont façonné des carreaux dans lesquels ils ont fait diverses empreintes de fleurs et végétaux ramassés dans leur jardin pédagogique.



### Des cultures diverses et variées...

...et une interview avec Valérie Pierson, journaliste de France Bleue.

En septembre, les enfants de la classe de CP/CE1 ont rencontré Valérie Pierson, journaliste de l'émission "Ça se passe près de chez vous" sur France Bleue. Celle-ci souhaitait savoir comment les enfants exploitaient leur jardin pédagogique. Après avoir identifié et récolté ensemble quelques légumes du potager et quelques fruits au verger, les enfants ont expliqué comment ils organisaient ensuite leurs ateliers de cuisine en passant au préalable par la recherche de recettes sur internet et l'écriture de plusieurs recettes. La journaliste a pu mesurer à quel point les enfants pouvaient être acteurs de leur propre projet, riche en apprentissages scolaires. Cette matinée s'est terminée par la dégustation de leur soupe à la betterave et d'une compote de pommes et poires. Les enfants sont passés sur les ondes de France Bleue début octobre.

### Echanges épistolaires et rencontre avec les enfants de l'IME de Valmont

La classe de CP/CE1 a développé un partenariat avec une douzaine d'enfants de l'IME de Valmont qui possèdent eux-aussi un jardin pédagogique. L'école de Volmerange a reçu durant toute une matinée leurs correspondants pour leur faire découvrir verger, haies, mare et potager ainsi que leurs gâteaux aux poires issues de leur verger. La correspondance scolaire a aussi permis d'échanger de nombreuses informations sur le jardin, les récoltes, les recettes et les élevages d'animaux en classe.



### M<sup>me</sup> Fabrina DUHAL, lauréate du prix CAFIPEMF à l'Académie des Sciences

Le jury des prix de "La main à la pâte" sous l'égide de l'Académie des Sciences a décidé de récompenser M<sup>me</sup> Fabrina DUHAL, directrice de l'école Le Pâtural, pour son mémoire qu'elle a présenté lors du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur. Celui-ci portait sur l'enseignement rénové des sciences à l'école élémentaire dont le titre s'intitulait : "Dans quelle mesure les enfants de CP/CE1 peuvent-ils concevoir une classification scientifique permettant d'approcher la classification phylogénétique, en étudiant la faune de leur nouvelle mare pédagogique ?"

Ce prix lui a été remis le 4 février 2014, à Paris, lors d'une cérémonie solennelle dans la grande Salle des Séances de l'Académie des Sciences, en présence de nombreuses personnalités.



### PROJETS POUR L'ANNEE 2015

- 2<sup>e</sup> phase du projet cabanon avec la construction par les enfants des murs en torchis de chanvre et de paille ;
- Confection d'amphores ou pots pour les MS/GS/CP et les CE2/CM1 ;
- Poursuite du partenariat avec les enfants de l'IME, la classe de CP de M<sup>me</sup> Isabelle RENARD et la classe de CP/CE1 de M<sup>me</sup> Fabrina DUHAL. Le but est maintenant d'organiser des rencontres régulières afin de faire participer tous les enfants à des ateliers d'écriture et d'arts visuels en lien avec le jardin.

## L'INAUGURATION DE L'ÉCOLE DE NKAYI AU CONGO

"De la Nied au Niari" est une association créée à Volmerange-lès-Boulay en 2010 qui compte 16 bénévoles et une centaine de membres, tous du village ou des environs. Elle a pour objet de participer au développement local de la région de Nkayi, au Congo Brazzaville, pays où les habitants sont particulièrement dans le besoin. La première phase du projet a consisté à reconstruire l'école primaire "Mouanda Ngoraa" en grande partie détruite par les intempéries. À présent, l'association se propose d'aider les femmes dans leurs tâches de cultivatrices.



Le président entouré d'écoliers en liesse lors de la cérémonie d'inauguration de l'école

Après 3 ans de travaux financés par les apports de nombreux donateurs, l'école de Nkayi a été reconstruite et inaugurée en fanfare le 09 juillet 2013 en présence de M. Philippe Hestroffer, Président de l'association "De la Nied au Niari".

À la rentrée suivante, le nouveau bâtiment a accueilli 800 élèves sur deux créneaux horaires : de 8 à 12 h et de 13 à 17 h. Cette reconstruction a aussi permis de maintenir 8 postes d'enseignants.

### Après l'inauguration

Fort de ce succès, l'association s'est réunie le 16 mai 2014 et a décidé de lancer un nouveau projet : "un grand jardin pour les mamans de Nkayi".

En effet, dans les villages, la femme fait "bouillir la marmite" et s'occupe de l'éducation des enfants. De ce fait, notre axe prioritaire était de soulager les efforts de celles-ci.

La création de ce grand jardin leur permettrait d'effectuer des travaux de maraîchage en groupe et de partager leur expérience de

maman, de femme, d'épouse et surtout de cultivatrice.

C'est ainsi que notre association a lancé en mai, une collecte d'outils et de semences pour la création de ce jardin. Après 21 jours de mer, le fruit de cette collecte a été remis à M<sup>me</sup> Thérèse Pandi. Cette veuve, mère de 6 enfants et gérante d'une coopérative (7 salariés) de fabrication d'aliments de bétail, a été choisie comme pilote de ce projet.

Les premières semences ont été mises en terre dès la saison des pluies, début novembre 2014.

La cérémonie officielle de remise de dons sera effectuée devant les officiels lors de la prochaine visite du président dans cette coopérative agricole.



Après 21 jours de mer le matériel est acheminé vers Nkayi, par la route.



# QUE FABRIQUE LE CONSEIL DE FABRIQUE ?

Le mot "fabrique" emprunté au latin fabrica qui veut dire "œuvre", désignait originellement tout ouvrage de fer, puis a été étendu aux ouvrages d'or et d'argent. Comme le mobilier des églises consistait surtout en vases sacrés, on comprit sous le nom de fabrique l'ensemble de ce mobilier, et l'expression s'étendit bientôt à tout ce qui appartenait à l'église. Le mot latin fabricare qui veut dire "construire" a signifié le travail de construction d'un édifice.

De nos jours, on entend sous le nom de fabrique, non seulement l'établissement ecclésiastique, mais encore les corps des administrateurs chargés par la loi de la gestion des revenus affectés à l'exercice et aux besoins du culte. Par contre, le conseil de fabrique ne peut s'immiscer dans l'administration spirituelle de la paroisse entièrement dévolue au curé, assisté d'une équipe d'animation pastorale (EAP).

## Le rôle du Conseil de Fabrique

A Volmerange, le Conseil de Fabrique est composé de 6 membres, dont le Maire et le curé qui sont membres de droit. La fonction du Conseil de Fabrique est de veiller à la bonne gestion matérielle et financière de la paroisse. Pour cela, il organise différentes manifestations qui permettent de financer les travaux d'entretien, de chauffage et d'éclairage de l'église. Il veille à ce que notre église soit toujours belle et accueillante.



## Les dernières nouvelles

En 2014, le Conseil de Fabrique de Volmerange a été renouvelé en partie et un nouveau président a été élu, il s'agit de Jean-Luc MATHIEU. Colette KIEFFER a été élue trésorière, Blanche JAGER secrétaire et Franca LANG membre.

La quête réalisée en décembre 2014 à domicile a rapporté 2 078 €. Que les donateurs en soient remerciés !

Nous remercions particulièrement tous les bénévoles qui ont consacré de leur temps lors des manifestations, préparations des offices, entretien et nettoyage de l'église.



## Manifestations – travaux en 2015

- Une soirée Flamm sera organisée le 6 juin à la salle polyvalente et un barbecue le 15 août ;
- Des travaux sur la toiture de l'église sont nécessaires pour assurer l'étanchéité du bâtiment, ils seront réalisés au courant de l'année.

## Coordonnées utiles :

Président du Conseil de Fabrique: Jean-Luc MATHIEU  
- tél. 03 87 79 10 40 ;

Abbé Xavier CERECKI - tél. 03 87 57 00 59.

# LE SYNDICAT ARBORICOLE DE VOLMERANGE



Le Syndicat des arboriculteurs fonctionne au fil des saisons, du temps et des récoltes.

En 2014, les activités ont commencé avec la montée de sève des arbres fruitiers et la nécessité de les soigner et les entretenir pour les aider à former de nouvelles pousses.

## La taille des fruitiers

Aussi, le Syndicat a pris l'habitude d'organiser deux matinées d'initiation et de formation à la taille de fruitiers en mars et avril. Gratuites pour tous, elles sont encadrées par un spécialiste ayant œuvré au Centre d'expérimentation fruitier de Laquenexy et actuellement formateur en retraite au Lycée Agricole de Courcelles-Chaussy. Ce moment très convivial et instructif est suivi à chaque séance par une quinzaine de personnes de tous âges et ces matinées (samedi) se terminent agréablement par un buffet campagnard offert par le S.A.V.

## La taille de la vigne

Les activités du Syndicat auraient dû se poursuivre, en parallèle, par le travail de la vigne. Mais par manque de temps et d'organisation, ce domaine a été laissé au repos depuis deux ans. La motivation étant toujours

là, les travaux devraient reprendre cette année. Taille, palissage, liage des sarments, fumure... Avis aux amateurs et rendez-vous dans la vigne les deux premiers dimanches (le matin à 9 h 00) des mois de mars, avril et mai.

## L'atelier jus de pomme

Dès la mi-août, l'atelier Jus de Pomme se prépare. Les responsables et les bénévoles s'organisent et, si la nature a été généreuse, nous voilà partis pour huit semaines de travail.

Début septembre 2014, les premiers litres sont sortis de la presse et du pasteurisateur. Dix-neuf bénévoles se sont activés les lundis, mercredis, jeudis et samedis à raison de cinq personnes par jour de pressage. Une journée (7 h 00 - 18 h 00), c'est 8 à 10 heures de travail, dont 1 h 30 de nettoyage. Non, le bénévolat n'est pas mort à Volmerange, mais il souffre...

En 2014, ce sont plus de 300 personnes qui ont fait leur jus au Syndicat, soit au total 47 771 litres. Un litre de jus pasteurisé coûte 55<sup>cts</sup>. Pour rendre service aux personnes qui n'ont pas de bouteille vide, le Syndicat en vend à prix coutant (45<sup>cts</sup>/bout.). 12 940 bouteilles d'un litre ont été vendues cette saison.

A noter que le Syndicat offre traditionnellement une journée de travail et de mise en bouteille à la MJC, un Jus de Pomme qui servira pour ses diverses manifestations dont la très renommée marche gourmande de la Fête de la Rivière.

## L'atelier distillerie

Les responsables et bénévoles de l'atelier distillerie "s'échauffent", quant à eux, dès le début du mois d'août avec la remise en état de l'atelier et de ses 3 alambics. La fin de ce mois correspond à la fin de l'année fiscale pour les Douanes (31 août). Et à cette



période également, on distille les derniers tonneaux de l'année passée mais surtout les premiers fruits sensibles aux fermentations d'été, comme la cerise.

La nouvelle année de distillation commence donc au 1<sup>er</sup> septembre mais, pour une continuité des opérations, la distillerie n'ouvre effectivement qu'à partir de la mi-octobre. Là aussi les bénévoles sont soumis à rude épreuve car la saison se prolonge souvent jusqu'en avril. Les permanences se tiennent toujours au chalet de la "Confrérie de la boule" (pétanque) mis à la disposition du Syndicat pour pouvoir y remplir les déclarations de distillation.

Voici un exemple du coût d'une distillation : un tonneau de 100 litres de mirabelles donnera environ 10 litres d'alcool à 47°. Le coût sera de 59,50 € (dont 16,50 € pour la distillation et 43 € de taxe). Mais il y a bien sûr des rendements différents selon les fruits. À noter, pour finir, que le plus jeune distillateur a 26 ans, la plus jeune, 24 ans, que le moins jeune a 98 ans (par procuration) et que la doyenne a 94 ans (également par procuration). La preuve que l'alcool conserve... mais vraiment avec beaucoup de modération.

Pour en savoir plus sur les différentes activités du Syndicat - fonctionnement, coûts, rapports moral, financier (recettes et charges) etc. -, rendez-vous à l'assemblée générale du Syndicat qui aura certainement lieu en mai (une info sera distribuée auparavant aux habitants).

## L'utilisation des locaux pour des événements familiaux

Lors de sa dernière séance, le comité syndical a décidé, bien que ce ne soit pas l'utilisation principale des locaux, de les mettre à la disposition gratuite des membres pour que s'y déroulent des manifestations de type familial (anniversaires, pot de retraite, baptêmes, communions...)

Si les locaux sont disponibles à la date prévue, une participation forfaitaire d'un montant de 50,00 € est exigée au titre des frais de fonctionnement.

A noter que seules les manifestations qui ont lieu en journée et se terminent avant 23 h 00 sont susceptibles d'être autorisées.

**Les réservations peuvent se faire auprès de MM Gérard VECRIGNER (tél. 06 08 23 75 74) et Daniel CHEVALLIER (tél. 06 74 87 57 09), au moins 15 jours à l'avance.**



## LE FOOTBALL CLUB DE VOLMERANGE-LES-BOULAY

Année 2014 hors du commun dans les annales du FC Volmerange présidé par Philippe Jacob, fier de ses 130 licenciés.



Seniors contre Forbach.



Seniors B.



Haie d'honneur joueurs de Forbach.



Entraînement Seniors.

L'équipe A entraînée par Julien Beurton accède à la 1<sup>ère</sup> division. Actuellement, à mi-parcours du championnat, avec un match en retard, l'accès à la seconde place semble promis et une montée en Promotion Honneur Régionale serait dans les cordes. Parcours élogieux en coupe de France ne s'inclinant qu'au 4<sup>e</sup> tour, devant 200 spectateurs, face à l'US Forbach, club participant au championnat de France amateur. En coupe de Lorraine, parcours victorieux qui se terminera dans l'antre de l'EN Saint Avold, club de Division Honneur.

L'équipe B entraînée par Benoit Schvind et encadrée par Daniel Chevallier et Abdel Aït Hammou effectue un parcours élogieux. L'équipe du capitaine Hugo Petitfils occupe la seconde place du classement et envisage une montée en division supérieure.

Les équipes jeunes de 6 à 15 ans nécessitent un encadrement très fourni. Entraînements les lundis et mercredis, rencontres officielles les samedis et dimanches. L'organisation des nombreux plateaux du samedi, le matin comme l'après-midi, mobilisent de nombreux volontaires pour accueillir entre 60 et 80 jeunes sur nos installations, sans oublier la collation obligatoire au club house sous l'oeil bienveillant d'Eveline Chevallier, Régine Held et autres mamans dévouées dans la confection de gâteaux.



▲ U 13. Entraîneur Vincent Bretnacher. Coup de chapeau à ce dernier et son équipe qui vient de terminer l'année sur le podium et accède au niveau supérieur.



▲ U 15. Entraîneur Greg Steyer avec la particularité pour cette équipe d'évoluer sur les installations boulageoises.



▲ U 11-2. Entraîneur Guillaume Hamman assisté par Carine Mathieu.



Les jeunes et les éducateurs.



Plateau U9.



Plateau U7.



▲ U7. Entraîneur Jérémy Becker assisté par Sylvain Kieffer et Manu Noirjean.



▲ U 7-9. Entraîneur André Carballo assisté par Abdel Aït Hammou.

▼ Plateau U9.



# LA CONFRÉRIE DE LA BOULE



Chaque année, depuis 6 ans, elle est l'organisatrice de la brocante annuelle qui attire de nombreux participants et un public toujours au rendez vous.



Depuis 2003, la Confrérie de la Boule accueille en moyenne une vingtaine d'adhérents chaque année. Association à but non lucratif et sans subventions, elle permet à tous de se retrouver pendant le week-end pour des divertissements tels que la pétanque ou la belote.

Elle est aussi, en partenariat avec le Syndicat Arboricole, le siège de permanence des inscriptions pour tous ceux qui souhaitent distiller leurs fruits.

Également dans le même domaine, grâce à l'initiative d'une de ses adhérentes, une bourse aux jouets et vêtements a vu le jour depuis l'année dernière et rencontre un vif succès. Pendant la période des vacances d'été une journée "jambon à la broche" en plein air est aussi un moment de retrouvailles pour les habitants du village.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter **M. AUTHIER Patrick** au **06 77 37 51 65**.

Toutes les personnes, quel que soit leur âge, qui aiment la convivialité, la bonne humeur et l'esprit associatif sont les bienvenues.



# LES ACTIVITÉS DE LA MJC EN 2014

La MJC de Volmerange-lès-Boulay est une association agréée d'éducation populaire affiliée à l'Union locale, la Fédération départementale, la Fédération régionale et la Fédération française des Maisons des Jeunes et de la Culture.

Les sources de financement de la MJC pour réaliser ses différents objectifs proviennent des cotisations et participations des familles, des recettes des manifestations et des subventions de fonctionnement de la CAF, du Conseil Général de la Moselle, de la commune de Volmerange ainsi que d'aides à projets ponctuels de différents organismes, notamment Scènes et Territoires en Lorraine, ou de sponsors comme ce fut le cas cette année d'une enseigne boulgeoise pour une aide financière à l'organisation de la saison théâtrale.

En 2014, le conseil d'administration de la MJC comptait 18 élus. Il se réunit au moins une fois par trimestre pour faire un rapide bilan des actions réalisées ou en cours de réalisation et fixer les objectifs à venir. Il n'y a pas de salarié permanent, mais la MJC bénéficie du soutien d'un directeur détaché en milieu rural. Ce poste est actuellement occupé par Arlette ÉBLÉ. Il y avait 127 adhérents en 2014.



## LES ACTIVITÉS POUR LES ENFANTS

Ces activités sont encadrées par Juliette Fouligny et réalisées en étroite collaboration avec la commune et l'école dans le cadre plus global de l'accueil périscolaire proposé aux parents de Volmerange. On peut distinguer :

- **les mercredis éducatifs** qui proposent un accueil l'après-midi ;
- **les centres de loisirs des petites vacances** (Toussaint, Carnaval et Pâques) qui proposent un accueil pour les enfants à la journée ou à la semaine, en demi-pension et avec des activités adaptées ;
- **le centre de loisirs des grandes vacances** (également en partenariat avec l'ULMJC secteur Nied) qui permet un accueil à la carte (journée, semaine) tout au long du mois de juillet.

### Mercredis loisirs de janvier à début juillet (hors vacances scolaires) et de septembre à décembre.

Les enfants sont accueillis dès la sortie des classes avec la restauration prévue à midi. Une quinzaine d'enfants sont concernés avec une moyenne de 10 enfants par mercredi. L'activité de loisirs se déroule de 14 h 00 à 16 h 00. Un thème, celui du voyage a été défini pour l'année : découverte d'un nouveau pays chaque mercredi avec des activités manuelles ou culinaires spécifiques. Un goûter suivi d'un temps libre sont également proposés et l'accueil se poursuit jusqu'à 18 h 00.





### Accueil de loisirs, vacances d'hiver du 3 au 7 mars : stage de cirque.

Les 25 enfants inscrits à cette semaine ont pu découvrir les arts du cirque et ont donné une représentation à la fin de celle-ci grâce au travail et à la complicité d'Antonin et de Marie, intervenants cirque pour cette session.



### Accueil de loisirs, vacances de printemps du 28 au 30 avril : stage environnement.

Les deux intervenants de l'association CPN "Connaître et Protéger la Nature" ont fait connaître aux enfants les plantes du potager, l'exploration de la mare et de ses habitants, la fabrication du papier recyclé et la peinture au chou rouge.

### Juillet : accueil de loisirs du 7 au 25 juillet organisé par l'U.L.M.J.C.

35 enfants (de 4 à 11 ans) ont fréquenté l'accueil de loisirs :

- du lundi 7 au 11 juillet, 24 enfants se sont amusés autour de l'animation "Pirates". Une sortie au Vaisseau à Strasbourg en partenariat avec l'accueil de loisirs de Condé-Northen a clôturé la semaine ;
- du 15 au 18 juillet, 22 enfants ont suivi les traces des dinosaures lors d'une balade de Volmerange jusqu'à Condé. Un barbecue en commun suivi du spectacle "Les livreurs du rêve" par la compagnie Le Bonhomme à ressorts ont été organisés par l'accueil de loisirs et la MJC de Condé-Northen ;
- du 21 au 25 juillet, réalisation d'une fresque murale à la manière de l'artiste Keith Haring. 20 enfants ont été "croqués" grandeur nature sur le mur de la cour de l'école sur le thème des jeux sportifs.



### Reprise de la gym et de la danse enfants les mardis avec Géraldine Gamella

Reprise de la gym enfants pour les 3-5 ans de 15 h 15 à 16 h 00. Et MJC : de 16 h 00 à 17 h 00, nouveau cours de gym pour les enfants de 6-10 ans suivi du cours de danse pour les 6-10 ans de 17 h 00 à 18 h 00.

### Reprise des cours d'anglais avec Louis Vécrigner

Suite de l'initiation à l'anglais pour 21 enfants âgés de 6 à 8 ans.

Il y a 2 niveaux et 2 cours :

- l'un pour 9 initiés, niveau 1 ;
- l'autre de 13, pour les initiés niveau 2.

**Septembre** : rentrée scolaire le 4 septembre avec les nouveaux rythmes scolaires mis en place depuis 2013. Reprise du périscolaire et des activités : on compte une vingtaine d'enfants inscrits les matins, 50 en moyenne se retrouvent à midi, une quarantaine à partir de 15 h 15 et une vingtaine à l'accueil du soir.

### Accueil de loisirs, vacances d'automne du 20 au 24 octobre 2014

22 enfants concernés, une douzaine par jour. Les journées étaient proposées à la carte (semaine, demi-journée ou journée complète). Réalisation de briques en torchis pour le cabanon du jardin de l'école.





## LES SPECTACLES "JEUNE PUBLIC"

En 2014, les enfants du village ont pu assister à deux spectacles interprétés par des compagnies professionnelles :

- "l'Enfant de pierre" par le Théâtre de Papyrus de Bruxelles, le 26 mai ;
- "Le sacre de l'or bleu" par la compagnie *Changer l'Air* de Nancy, le 18 novembre.

Il est à noter que la représentation du spectacle "Zorro, manuel du

justicier à l'usage de la jeunesse" par la Compagnie des Ô qui devait avoir lieu le 13 décembre dans le cadre de l'arbre de Noël a été reporté au 9 avril 2015. Cette représentation avait été annulée parce que la compagnie s'était fait voler son véhicule qui contenait les décors du spectacle ! À cette occasion, nous remercions vivement Véronique Sonntag de la Compagnie Motus d'être venue sur le fil nous raconter de charmants contes de Noël.

### Atelier théâtre

Les séances se tiennent les mercredis, en fin d'après-midi, pour les enfants et le soir, pour les adultes.

Cet atelier est encadré par M<sup>me</sup> Nathalie Zanini.

L'atelier théâtre a présenté son travail, deux spectacles créés par les élèves de l'atelier théâtre à partir de travail improvisé et d'expérimentations :

- le vendredi 27 juin, pour les enfants avec le spectacle **PARIS – PARIS!** La Tour Eiffel, la foire du Trône, les terrasses de café, les jardins, les touristes... la vie de quartier... Tout se mêle et vibre aux sons des chansons et musiques de Paris ;
- le dimanche 30 juin, pour les adultes avec le spectacle **PANACHE** : notre intériorité mise à nue dérange et ébranle notre commodité et nos certitudes... Décalage, contradiction, aberration, extravagance et bizarrerie sont de mise. Un spectacle surprenant qui mêlait textes, chorégraphies et musiques.

## Reprise de l'atelier théâtre Ados avec Nathalie Zanini

Une douzaine d'adolescents se retrouvent les mercredis soirs pour apprendre les différentes techniques du jeu théâtral en vue d'une représentation qui a lieu en fin d'année scolaire.

## LES ACTIVITÉS

### Gymnastique volontaire

Les cours de gymnastique volontaire sont assurés le mardi soir de 18 h 30 à 19 h 30 par Géraldine Gammella. Nous sommes associés depuis la rentrée de septembre avec la MJC de Condé-Northen mais les cours ont lieu à la salle polyvalente de Volmerange.

### Ateliers d'écriture pour enfants et adultes

Des ateliers d'écriture ont eu lieu jusqu'en juin pour les enfants et les adolescents, encadrés par Murielle Seidel. Ces ateliers n'ont pas repris en septembre.



**Jean-Marie Blanc :**  
03 87 37 27 82  
vitibrun@yahoo.fr

**Juliette Fouligny :**  
juliette.fouligny7@orange.fr

## LES ANIMATIONS FESTIVES

### Fête de la rivière



La Fête de la rivière a eu lieu cette année le samedi 5 juillet. Le parcours a de nouveau été redessiné cette année pour faire découvrir aux marcheurs les prairies à l'Est du village, des deux côtés de la route de Boulay, mais le principe est resté le même : un parcours agrémenté de sept arrêts pour déguster des produits et des vins du terroir (charcuterie, fromage blanc, lentillons et saucisse de Toulouse, légumes, fromages, dessert agrémentés de vins de Moselle cette année). La partie artistique a été assurée par Nino Costrini qui présentait "Humanus Comicus", un spectacle réjouissant dans lequel ce clown hors pair nous a donné sa version de l'évolution de l'homme... et de l'absurdité. Quant au Théâtre de l'Unité, il était de retour à Volmerange avec "Gourmandisiaque", un spectacle avec la nourriture comme fil rouge, un spectacle également classé dans la

### Fête patronale

Repas dansant samedi 8 et dimanche 9 novembre.

Les traditionnelles moules-frites et les huîtres garnies ont encore une fois été très appréciées. L'orchestre Magic Sound anima la soirée du samedi et l'étonnant et déroutant Marc Lanfrit, la soirée de dimanche.

catégorie "pimenté". Deux cuisiniers experts, Félix et Annie, tout en concoctant de succulents plats, firent mille digressions sur la vie, l'amour, le sexe... Bref, une fête comme tous les ans très réussie.



### Saison théâtrale

Nous avons accueilli cinq troupes de théâtre en 2014 - quatre compagnies de théâtre amateur et une compagnie professionnelle. Nous avons comme tous les ans accueilli environ 500 spectateurs et avec le programme suivant :



- "La Surprise", de Pierre Sauvill, par la Cie MIMES & MASQUES de Nancy, samedi 11 janvier 2014 ;
- "Les Rois du Silence", de Nicolas Sonntag, par la Cie CIRRUS du Pays de Nied, samedi 15 février 2014 ;
- "Aventures Extraordinaires de Jeanne la Gueuse", par La Compagnie INCOGNITO, le samedi 29 mars.
- "Ça r'part en live", spectacle écrit et interprété par la compagnie TGV Est, le samedi 4 octobre ;
- "Les Nuits de Fastov, Trois Malgré-Nous en Ukraine", d'après le roman d'André Weckmann et joué par le collectif BERGAMASQUE, le samedi 22 novembre ;

Il est à noter que nous avons programmé "Hexelied", d'Alphonse Walter et Annabelle Senger, par la Cie ARTOPIE de Meisenthal, samedi 22 mars 2014. Nous avons annulé cette soirée du fait de la maladie d'Annabelle Senger, la comédienne. Annabelle est décédée le dimanche le 13 avril. Elle était passionnée de théâtre et était souvent venue présenter son travail

à Volmerange. Nous avons perdu une amie...

### Participation au Festival de contes du pays de Nied.

Dans le cadre du XXI<sup>e</sup> Festival de contes et légendes en Pays de Nied, organisé par le Comité du Pays de Nied, trois spectacles ont eu lieu à la salle polyvalente en partenariat avec la MJC :

- "Les Petseurs", avec Myriam Pellicane, le samedi 18 octobre ;
- "Barbe bleue et autres contes", avec Nathalie Galloro et la compagnie Le Tourbillon, le dimanche 19 octobre ;
- et la "Nuit de la Rommelbootzen", avec Nathalie Galloro, Laurent Varin, Stéphane Kneubuhler et Patrick Ewen, le vendredi 31 octobre.





~~VOLMERANGE  
LES BOULAY~~